

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

Thématique : Groupe vulnérable

Personnes en situation de précarité.

Introduit par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

1. Situation problématique

Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19. Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).

La crise sanitaire actuelle, et les directives du Conseil national de sécurité qui en découlent, obligent médecins et commerçants à prendre des mesures d'hygiène pour garantir leur sécurité et celle de leurs patients ou clients. Blouses jetables, masques, gants, stérilisateurs d'air, parois en plexiglas ou encore du personnel en charge de la désinfection des lieux, tout ceci représente un coût.

Le danger est que ce coût de la protection ne se répercute sur le patient ou le consommateur. C'est en effet ce qui ressort de constats sur le terrain : différents prestataires de soins de santé mais aussi des prestataires de services et des commerçants factureraient un supplément 'corona' aux citoyens pour couvrir ces frais.

En ce qui concerne les soins de santé, la Ministre fédérale de la Santé a annoncé ce vendredi 15 mai 2020 l'interdiction pour les prestataires de soins, conventionnés ou non, de facturer un supplément 'corona' à leurs patients, avec un effet rétroactif à partir du 4 mai 2020. Afin de ne pas pénaliser les professionnels de la santé, ces derniers bénéficieront d'un soutien financier pour couvrir leurs frais. Quant aux patients à qui un 'supplément corona' a été facturé, ils peuvent le récupérer en s'adressant directement à leur prestataire de soins ou avec l'appui de leur mutuelle.

Une telle mesure devrait s'appliquer aux prestataires de services et au secteur commercial également afin de ne pas répercuter les coûts liés à la Covid-19 sur les ménages qui, pour beaucoup, doivent déjà faire face à un revenu réduit et à des différents coûts supplémentaires.

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

Les ménages ne doivent pas payer les coûts liés aux mesures d'hygiène prises par les commerçants et les prestataires de services.

3. Acteurs clés / responsables

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

| <i>Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?</i> | <i>Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?</i> |
|--|---|
| Associations de consommateurs, associations de prestataires de services et de commerçants. | Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées. Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes. Ministres régionaux compétents. |
| 4. Proposition d' action et/ou de mesure <i>Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .</i> | |
| <ul style="list-style-type: none">• Interdire aux commerçants et prestataires de services de facturer des coûts supplémentaires à leurs clients pour raison de Covid-19, dans les différents secteurs.• Mener une réflexion sur les surcoûts liés aux mesures d'hygiène qui s'imposent aux prestataires de services et aux commerçants. | |